

Conseil Municipal du jeudi 31/03/2022

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 31 mars 2022 à 21h, sous la présidence de monsieur Bernard Robert, maire de la commune.

Présents : Murielle BAROU, Isabelle BOUQUET, Marion CABROL-GIRE, Yannick CHANAL, Denis CORTIAL, Brigitte GAILLARD, Serge GIBERT, Romain LHOSTE, Sylvain MERLE, Pierre PAILLER, Bernard ROBERT, Cécilia SLACK-BERTRAND.

Excusés : Danielle GRAVIER, Christian JUST.

Secrétaires de séance : Marion GIRE-CABROL et Brigitte GAILLARD.

Ordre du Jour :

1- Fonds de concours pour la réalisation des travaux d'eau pluviale rue de la Chabanne

La Communauté d'Agglomération qui a la compétence en matière d'eaux pluviales ne prend pas en charge financièrement la totalité des travaux. Elle demande un fonds de concours (subvention municipale) pour accomplir les travaux. La Communauté Agglomération a fait établir un devis qui s'élève entre 20 et 30 000 €. La municipalité doit verser 50% du montant (soit 10 000€) à la Communauté d'Agglomération.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (12 votants).

2- Solidarité avec la population ukrainienne.

La municipalité est partenaire de l'action de solidarité en faveur des Ukrainiens arrivés sur la Commune.

Le maire rappelle le déroulement de cette action. Deux personnes sont parties avec des minibus chargés de dons en direction de l'Ukraine et sont revenues avec des Ukrainiens ayant fui les combats. La mairie avait recensé 12 possibilités d'hébergement et ce sont 21 réfugiés qui sont accueillis dans 6 familles et dans un gîte privé.

Il faut savoir que ces personnes sont parties sans rien et ont fait confiance aux deux transporteurs.

La salle des Granges et les locaux de la bibliothèque sont mis à leur disposition pour les repas et les cours de langue française. Une traductrice résidant à La Brousse s'est proposée pour faciliter la communication

Une association a été créée pour gérer cette situation avec la constitution de plusieurs commissions. Pour les problèmes de santé, l'association est en lien avec un médecin de la croix rouge et des aides psychologiques peuvent être apportées par l'hôpital Sainte Marie.

Au sein du conseil municipal, deux conseillers interviennent pour compléter cette présentation. La première conseillère a accueilli deux femmes : une mère et sa fille et le second accueille Vassili qui n'hésite pas à aider au quotidien.

Ils notent une bonne dynamique et un élan de solidarité au sein de l'association et des personnes réfugiées. Un travail énorme a été fait en 15 jours.

Les 5 enfants d'âge primaire vont intégrer l'école à compter de lundi 4 avril. Certains adultes sont déjà en recherche d'emploi. Trois femmes vont faire le ménage bénévolement à l'école et seront ensuite embauchées si elles le souhaitent en l'absence des personnels.

Les différents aspects de leur prise en charge sont bien organisés (alimentation, assurance, téléphonie, santé, scolarité...)

L'association a trouvé une solution pérenne pour l'alimentation. On ne fait donc plus appel au traiteur pour livrer les repas. La Banque Alimentaire, la Biocoop et les Restos du Coeur fournissent de la nourriture que chaque famille cuisine.

Certaines familles pourront assister à une cérémonie religieuse orthodoxe à Lissac (près de St Paulien) dimanche 3 avril.

Des actions de solidarité ont été mises en place comme la vente de pains.

Des dons financiers sont arrivés en nombre également : 3000€ pour le CCAS et au moins autant pour l'association.

Une délibération globale doit être prise afin de préciser et formaliser les actions et les mesures mises en place.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (12 votants).

3- Nouveau tarif du CPIE- Le Forum

Un dossier a été constitué avec un règlement intérieur pour l'usage du Forum, un contrat de location et un état des lieux. Le conseil municipal vote à l'unanimité le nouveau tarif de location qui est désormais de 100€ pour une soirée et 150 € pour deux soirées.

4- Information sur les projets subventionnés :

Le projet d'aménagement de la Fangère sera financé à 80% :

La Région a financé à hauteur de 52 000€, le département à hauteur de 20 000€, l'Agence Nationale du sport 21 000€ et la DETR 38 000€.

Sur les 160 000€ HT de coût total des travaux, la mairie a pu obtenir 131 000 euros subventionnés.

Demande de subvention à la région pour la création d'une salle polyvalente. Un devis a été établi par un architecte. Le montant s'élèverait à 650 000€ (Ce projet correspond au cahier des charges qui avait été fait). Il est souhaitable de demander une subvention de 200 000 € à la Région. Les demandes de projets doivent être déposées rapidement à la Région pour bénéficier de la subvention.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (12 votants).

5- Le Budget

2021. Approbation du compte de gestion 2021.

Après s'être fait présenter le compte de gestion par l'adjoint en charge des finances, et les opérations s'y rattachant, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion dressé par Mesdames Anne-sophie DEVEAUX , inspecteur des finances publiques et Madame Sonia ROUCAUTE, CSC des finances publiques.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Ou déficit	Ou excédent	Ou déficit	Ou excédents
Résultats reportés		50 000.00 €	72 481.51 €	
Opération de l'exercice	381 042.33 €	503 075.19 €	227 077.26 €	194 660.08 €
TOTAUX	381 042.33 €	553 075.19 €	299 558.77 €	194 660.08 €
Résultat de clôture		172 032.86 €	104 898.69 €	
Restes à Réaliser			190 833.44 €	20 000.00 €
TOTAUX CUMULES		172 032.86 €	295 732.13 €	20 000.00 €

RESULTATS DEFINITIFS

172 032.86 € 275 732.13 €

1. Approbation du compte administratif.

L'adjoint en charge des finances présente le compte administratif 2021 tenu par la mairie

Les résultats sont conformes au compte de gestion du comptable public.

Le vote se déroule en l'absence du Maire.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif 2021 (11 voix pour).

1. Vote du taux des deux taxes

Foncier bâti : 15.62%

Foncier non bâti : 78.79%

Le conseil adopte la décision à l'unanimité (12 voix pour).

2021. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

Tout le résultat de l'exercice 2021 qui se monte à **172 032,86** est affecté à la section investissement

Décision adoptée à l'unanimité.

2022. Vote du budget primitif pour l'année 2022.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	466 675,00€	466 675,00 €

Section d'investissement

560 400,00 €

560 400,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de budget pour l'année 2022.

6- Questions diverses

- Le marché va débiter à partir du 6 avril (16h 30 -19h) sur la place des Granges.
- Des cambriolages ont eu lieu récemment à la Brousse. Il faut rester vigilant.
- A Peyredeyre, le local jouxtant l'entreprise ASTRUC est en vente. Le maire peut exercer un droit de préemption si le conseil prend une délibération. Vote favorable à la proposition à l'unanimité.
- Le site internet : Trois étudiants en BTS ont élaboré le site internet de la commune dans le cadre d'un projet tutoré. Accompagnés par les adjoints chargés de cette mission, ils ont finalisé ce projet qui est un gain financier pour la commune. Seul l'abonnement auprès d'un nouvel hébergeur (45€) est pris en charge par la mairie.
- Un nouveau logo pour Il a été choisi parmi plusieurs versions.

La version retenue est celle comportant un oiseau blanc avec dégradé de vert.

- Les travaux d'aménagement de la Fangère ont démarré depuis le mardi 29 mars.

La séance est levée à 23h 45.

Place de l'Eglise, Chaspinhac